

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

---

*Direction générale de l'aviation civile*

## **Décision N° 220046 du 13 décembre 2022**

**Portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés par le service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) pour le compte du ministère des Armées**

NOR : TREA2235434S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

### **Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,**

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Vu le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense,

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés et accords-cadres prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé, quel que soit le montant, à :

Mme Sarah Caminondo, ingénieure divisionnaire de la ville de Paris, adjointe au directeur du SNIA, en charge de de l'ingénierie opérationnelle et du patrimoine ;

M. Nizar Chaffai, attaché principal d'administration de l'Etat, secrétaire général du SNIA.

## Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur à 90 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

M. Lucas Cinget, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département ingénierie bâtiment ;

M. Hassen Ben Guirat, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département ingénierie infrastructures ;

M. Jérôme Rossi, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département ingénierie infrastructures ;

M. Bernard Imberton, architecte urbaniste général de l'Etat, chef du département programmation-environnement – aménagement ;

M. Guillaume Crief, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef du département programmation-environnement – aménagement ;

M. Cédric Haugomat, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Nord ;

M. Frédéric Grenot, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Nord, chef de la mission grands projets du SNIA Nord ;

Mme Malvina Caubere, ingénieure des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du département SNIA Nord ;

M. Christophe Perroquin, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Ouest ;

M. Nicolas Pichon, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Ouest, chef de la mission grand projet du SNIA Ouest ;

M. Rafaël Tarquis, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Ouest, chef du pôle de Nantes ;

M. Christian Berastegui-Vidalle, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Sud-Ouest ;

M. Sébastien Jalet, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Sud-Ouest, chef du pôle de Bordeaux ;

Mme Sylvie Guimera, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Sud-Ouest, chef du pôle de Toulouse ;

M. Philippe Cordier, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Sud-Est ;

Mme Christelle Bassi, ingénieure en chef des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du département SNIA Sud-Est, cheffe du pôle d'Aix-en-Provence ;

M. Nicolas Stark, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Centre-et-Est ;

M. Geoffrey Kandri, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Centre-et-Est, chef du pôle de Strasbourg ;

M. Mathieu Durand, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Centre-et-Est, chef du pôle de Lyon ;

M. Henri Gouge, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, chef du pôle Antilles-Guyane ;

M. David Pungercar, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du pôle Océan-Indien ;

M. Romain Challier, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef de la mission gestion du patrimoine immobilier ;

### **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur à 50 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

#### Pour le SNIA Nord :

M. Safi Hadj-Bouziane, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle de Paris-le-Bourget ;

M. Benjamin Mottet, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de l'antenne Paris de la mission grands projets du département SNIA-Nord;

Mme Eve Fournet-Fayard, ingénieure des travaux publics de l'Etat, cheffe d'antennes Evreux /Villacoublay de la mission grands projets du département SNIA-Nord;

M. Jean-Jacques Jocelyn, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Paris-le-Bourget ;

M. Martial Dumont, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle de Paris Orly (à compter du 30/12/2022);

M. Patrice Jardet, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Paris Orly ;

#### Pour le SNIA Sud-Est :

M. Camille Boyer, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle de Nice-Corse ;

M. Sébastien Cotton, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Nice-Corse ;

M. Nicolas Mouttet, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint à la cheffe du pôle d'Aix-en-Provence, chef de l'unité maîtrise d'œuvre et gestion technique du patrimoine immobilier du pôle d'Aix-en-Provence ;

M. Vianney Dupommier, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint à la cheffe du pôle d'Aix-en-Provence, Chef de l'unité assistance à maîtrise d'ouvrage et ingénierie du pôle d'Aix-en-Provence ;

Mme Sarah Arnouil, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, cheffe de la mission grands projets du département SNIA Sud-Est.

Mme Sophie Miraillet, ingénieure des travaux publics de l'Etat, adjointe à la cheffe de la mission grands projets du département SNIA Sud-Est ;

Pour le SNIA Sud-Ouest :

M. Mathieu Antras, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint à la cheffe de pôle de Toulouse ;

Mme Karine Lassalle, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, cheffe de l'unité assistance à maîtrise d'ouvrage /conduite d'opérations du pôle de Bordeaux, responsable de la mission grands projets du département SNIA Sud-Ouest ;

M. Antoine Mahéroul, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de l'unité maîtrise d'œuvre et gestion technique du patrimoine immobilier du pôle de Bordeaux ;

M. Mustafa Kara, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de l'unité maîtrise d'œuvre et gestion technique du patrimoine immobilier du pôle de Toulouse ;

Pour le SNIA Centre-Est :

Mme Anne Saulnier, ingénieure des travaux publics de l'Etat, cheffe du bureau de la gestion domaniale et instruction des servitudes aéronautiques du département SNIA Centre-et-Est ;

M. Hervé Mirmand, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du pôle de Lyon, chef de l'unité maîtrise d'œuvre et gestion technique du patrimoine immobilier du pôle de Lyon ;

Pour le SNIA Ouest :

M. Patrick Tailleur, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle de Châteauroux ;

Pour les pôles d'Outremer :

M. Franck Émerancienne, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'antenne Martinique du pôle Antilles-Guyane ;

M. Henry Radipaly, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'antenne Guyane du pôle Antilles-Guyane ;

M. Cédric Bariol, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'antenne Guadeloupe du pôle Antilles-Guyane ;

Mme. Aurélie Buge, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au chef du pôle Océan-Indien ;

#### **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur à 15 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

Mme Férouse Mansour, attachée d'administration de l'Etat, chargée de la mission communication du SNIA.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait, le 13 décembre 2022

Le directeur du service national  
d'ingénierie aéroportuaire,

P. BARNOLA